



Conseil Municipal PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 08 février 2024 à 17 heures 30 minutes
Mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sur la convocation du 03 février, conformément aux articles L. 2121.10 et 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame LAFON Maryvonne – Maire.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

Appel nominal des conseillers municipaux

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT)

AFFAIRES :

1 - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations

2 - Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2023

3 - Plan de financement rénovation énergétique des bâtiments école / mairie et demande de subvention

4 - Plan de financement et demande de subvention - Radar Pédagogique

5 - Participation RPI 2024

6 - Questions diverses

Présents :

Mme BOURDEL Chantal, M. GEVERS Anthony, Mme LAFON Maryvonne, M. MOLINER Janick, M. PINGITORE Serge, Mme POTTIER Dolores

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. HUGOT Stéphane, M. PETIT Jannick, M. VAREILLE Nicolas

Procuration(s) :

M. VAREILLE Nicolas donne pouvoir à Mme LAFON Maryvonne

Vérification du quorum

Le quorum est atteint

Ont été nommés comme secrétaire de séance : M. GEVERS Anthony et comme secrétaire auxiliaire : Mme LANDA Laurence

1 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Néant

2 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le Maire soumet au vote des conseillers présents à la précédente réunion le procès-verbal de la dernière séance (art. L 2121-23 du CGCT).

Le procès-verbal est approuvé.

3 - PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ECOLE / MAIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Numéro interne de l'acte : DEL_2024_01

Pour cette année 2024, l'Etat, dans le cadre de ses opérations prioritaires a ciblé, les opérations d'investissements qui intègrent les projets de rénovation thermique et de transition énergétique dans le cadre des bâtiments scolaires publics de 1^{er} degré ainsi que les garderies et ALSH.

La commune de Saint Genès de Lombaud souhaite depuis 2023 rénover ses bâtiments publics. En 2023 nous avons fait réaliser un bilan énergétique par l'ALEC qui nous a conseillé sur les importantes améliorations à envisager pour nos locaux, notre école et sa salle d'activités qui sert tous les jours de scolarité à la garderie, de 7 heures à 9 heures et ALSH à partir de 16h30 à 19 heures, et aux activités physiques et sportives de l'école. Ces garderies s'inscrivent dans le cadre du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal Haux-Madirac-Saint-Genès-de-Lombaud) qui permettent de maintenir un service local sur notre territoire.

Les travaux préconisés et listés permettront une réduction de déperditions de l'ordre de 87% sur les consommations de chauffage.

Nous envisageons de programmer ce projet sur 3 années :

- 2024 : choix de la maîtrise d'œuvre et montage du dossier d'appel d'offre à consultation des entreprises.
- 2025 : choix des entreprises et commencement des travaux durant les vacances de printemps, puis réalisation des travaux dans leur très grande proportion durant les vacances d'été.
- 2026 : fin des travaux et réception de ceux-ci.

Plan de financement proposé :

Poste des dépenses	Montant prévisionnel HT en €	Montant prévisionnel TTC en €
1/ Etudes préalables / Honoraires maîtrise d'œuvre et frais divers MOA		
Frais études préalables	5 000,00 €	6 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (missions de base + OPC)	50 000,00 €	60 000,00 €
Contrôle technique et SPS	8 000,00 €	9 600,00 €
Frais divers MOA (assurances, publication, révision des prix)	2 000,00 €	2 400,00 €
Sous-total 1	65 000,00 €	78 000,00 €
2/ Travaux		
Isolation des murs et du sol de la mairie, remplacement des menuiseries, traitement étanchéité à l'air, installation d'une VMC simple flux avec horloge	58 000,00 €	69 600,00 €
Isolation des murs, plafonds et sols de l'école, remplacement des menuiseries, traitement étanchéité à l'air, installation d'une VMC double flux avec horloge	155 000,00 €	186 000,00 €
Isolation des murs, plafonds et sols de la salle d'activités, remplacement des menuiseries, traitement étanchéité à l'air, installation d'une VMC double flux avec horloge	120 000,00 €	144 000,00 €
Réfection des toitures de l'école et de la salle d'activités	54 536,85 €	65 444,22 €
Installation de panneaux photovoltaïques pour une production de 19 kWc sur les toits de la salle d'activités et de l'école	29 300,00 €	35 160,00 €
Fourniture et pose de pompes à chaleur Air/Air	26 811,76 €	32 174,11 €

Aléas (5% du coût travaux)	16 650,00 €	19 980,00 €
Sous-total 2	460 298,61 €	552 358,33 €
Coût études et travaux (sous-total 1 et 2)	525 298,61 €	630 358,33 €

Poste de recettes	Montant en €	% sur le montant HT	% sur le montant TTC
Etat			
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	120 000,00 €	22,84%	19,04%
Fonds vert - Rénovation Energétique	215 000,00 €	40,93%	34,11%
Département de la Gironde			
50% d'un plafond de dépenses de 150 000€ * le coefficient de solidarité de la commune (0,95) max 71 250€	71 250,00 €	13,56%	11,30%
Sous-total financements publics	406 250,00 €	77,34%	64,45%
Commune de Saint-Genès de Lombaud	119 048,61 €	22,66%	18,89%
Total	525 298,61 €	100,00%	83,33%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De valider le plan de financement,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des services du Conseil Départemental de la Gironde,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions DETR et Fonds Vert auprès des services de l'Etat,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

4 - - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION - RADAR PEDAGOGIQUE

Numéro interne de l'acte : DEL_2024-02

Les habitants de la commune, notamment des routes de Loursionne, Les Bernards, Pognan sont demandeurs d'une mise en sécurité des voies de passage.

Afin d'établir une étude globale, les élus ont besoin d'un radar pédagogique qui permettra de réaliser un diagnostic en vue d'une action globale.

Cela permettra également de juger la situation sur des faits et non des ressentis.

Ce radar pourra par la suite être mis en place à proximité de l'école ou tout autre endroit le nécessitant.

Par ailleurs, la commune souhaite se mettre en relation avec les services de Gironde Ressources afin de définir une politique de sécurité routière sur la commune.

La part du produit des amendes revenant aux collectivités territoriales est désormais portée par le programme 754 du CAS intitulé « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières ».

Le projet de la commune d'installer un radar pédagogique entre donc dans le périmètre de répartition de celles-ci.

Plan de financement proposé :

Compte	Description	HT	TTC	Financement
2181	Radar Pédagogique	2096,50 €	2515,80 €	
1323	Amendes de police*			628,95 €
	Autofinancement		75%	1886,85 €
	Total	2096,50 €	2515,80 €	2515,80 €

* cumulable avec autre subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire :
 - à engager les dépenses correspondantes à l'achat d'un radar pédagogique ;
 - à demander la subvention "amendes de police" aux services du Département (30% du montant HT de l'investissement) ;
 - à signer tout document permettant de mener à bien cette opération ;
 - à prévoir les dépenses et les recettes certaines au budget 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

5 - PARTICIPATION RPI 2024

Numéro interne de l'acte : DEL_2024_03

Le président du Conseil Syndical du S.R.P.I. demande de voter la participation des communes pour l'année 2024.

Le tarif de 130 € par habitant a été proposé pour l'année 2024 soit une contribution totale de 197470 € réparti de la façon suivante :

Commune	Population INSEE	Participation 2024	Participation 2023 (pour rappel)
Haux	837	108810 €	108680 €
Saint-Genès-de-Lombaud	384	49920 €	50700 €
Madirac	298	38740 €	38090 €
Total	1519	197470 €	197470 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider la proposition du Conseil Syndical du S.R.P.I pour le budget 2024
- Autorise Mme le Maire à verser le premier acompte du premier trimestre 2025 en anticipation du budget 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

6- QUESTIONS DIVERSES (SUJETS NON SOUMIS A DELIBERATION)

- Refus du transfert de pouvoir de police de la publicité par le Président de la Communauté de Communes
- Les assainissements de la mairie et du logement communal vont être fait dès l'arrivée de journée moins pluvieuses
- Livraison de 80 chaises à l'Eglise
- Réunion pré-budget le 15 mars à 10h et vote du budget en conseil municipal le vendredi 5 avril 2024.

Les débats étant achevés, Madame le Maire lève la séance à 18h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE <i>(Réf. : Art. 5 décret 2010-783/ août 2010 - circulaire n° 31-2010-DRCT du 06/08/2010)</i>		
Délibération	Objet	Votes
DEL_2024_01	Plan de financement rénovation énergétique des bâtiments école / mairie et demande de subventions	Adoptée
DEL_2024_02	Plan de financement et demande de subvention - Radar Pédagogique	Adoptée
DEL_2024_03	Participation RPI 2024	Adoptée

Membres présents :

NOMS Prénoms	Observation
LAFON Maryvonne	
BOURDEL Chantal	
GEVERS Anthony	
MOLINER Janick	
PINGITORE Serge	
POTTIER Dolores	

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Le secrétaire auxiliaire,



